



**Association de Défense  
de l'Environnement  
du Nord-Ouest Sézannais**

**19 Grande Rue  
51120 Les Essarts Lès Sézanne**

Les Essarts Les Sézanne, le 30 septembre 2022

## **Enquête publique pour le projet éolien « LES RIEUX »**

Envoi par mail à : [ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr](mailto:ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr)

A l'attention de Monsieur Remy COUCHON

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous remercie de bien vouloir prendre en considération mes observations suivantes.

**1- Lors de ma visite en la mairie de Boissy-le-Repos**, le lundi 19 septembre dernier, ma surprise a été de constater la présence d'une abondante documentation du promoteur VALECO et de la FEE sur la table. Dans mon innocence, une réunion d'enquête publique doit avoir toutes les conditions d'impartialité. Son objet est de pouvoir prendre connaissance d'un dossier, échanger avec le commissaire enquêteur et porter, le cas-échéant, des remarques sur le registre dédié. La propagande étant exclue de ces lieux.

De ce fait, j'ai pris connaissance de ces documents, sans m'y attarder bien évidemment, ce qui m'a néanmoins permis de relever quelques « erreurs » glissées dans des textes dont on ne peut exclure une volonté de manipuler voire tromper le lecteur.

- FEE : « les français attendent/.../une énergie plus propre et plus respectueuse de l'environnement. Les solutions existent et l'énergie éolienne est au cœur de ces solutions ». (date d'impression non précisée). Ce texte met en valeur l'éolien alors que les machines saccagent l'environnement visible mais aussi le milieu d'implantation et sa biodiversité. Et en oubliant l'homme et le syndrome éolien ...
- FEE : L'énergie éolienne serait « bonne pour nos emplois ». Il ne faut pas exagérer Les emplois à temps complet sont sur les sites de recherche et fabrication des machines,

donc à l'étranger ! Même le suivi et la surveillance de fonctionnement se fait depuis l'étranger ? Etc...

- FEE encore : « Une éolienne n'émet aucun gaz à effet de serre lors qu'elle produit de l'électricité » ; affirmation faussée le but est d'occulter le recours à des centrales à gaz ou charbon pour pallier l'intermittence de la production...
- FEE toujours : « 83 % des français estiment que la France ferait mieux d'investir dans les énergies vertes que dans le nucléaire ». La FEE n'est plus à jour car le tout dernier sondage paru dans le Figaro nous apprend que 75% des français font confiance au nucléaire. Car si on veut évoquer les énergies vertes, le nucléaire émet moitié moins de GES que l'éolien ; 5 g/kwh pour 12,7 pour l'éolien.
- FEE- Bien d'autres informations douteuses occupent l'attention du lecteur comme par exemple un tiers de page sur le « repowering » en oubliant de préciser, à dessein, que le socle de l'éolienne déposée n'est pas démantelé mais qu'un nouveau, plus encombrant encore, doit être construit.
- *Le vrai / faux, de mai 2021* : (édition du ministère de la transition écologique) nous dit par exemple : « Une de 2 MW produit environ 4000 MWh par an » c'est VRAI. Par contre, écrire que c'est l'équivalent de la consommation d'électricité de plus de 800 foyers » c'est FAUX compte tenu de l'information ADEME pour le Grand Est qui précise 6,6 MWh par foyer et par année. Soit :  $4000 / 6.6 = 610$  foyers. Pratiquement une erreur de 25 %, ce n'est pas rien !!
- On pourrait continuer mais je m'en abstiendrai.

**2- L'étude et l'analyse réfléchies** que l'on peut porter sur un tel projet ne peuvent être dissociées du contexte global et de la stratégie dans lequel il s'inscrit, les raisons d'y avoir recours et l'intérêt réel qu'il présente pour notre Pays La FRANCE.

La situation internationale d'aujourd'hui nous rappelle, qu'au-delà des échanges internationaux constants et multiples et des efforts de compréhension constants eux aussi et nécessaires, place devrait être préservée pour maintenir une part conséquente d'indépendances et sources d'autonomie en matière d'énergie notamment pour ne citer que cela, comme on le constate à regret maintenant. Sans oublier, bien évidemment, la solidarité indispensable entre les Etats.

La pagaille que l'on connaît quant au prix de l'électricité met en évidence les déboires dus à l'inadaptation d'un montage complexe qui devient inopérant en période de difficultés. Il est à revoir complètement.

Sur cette question de l'électricité, force est de constater que, depuis 15 années, la position française navigue à vue, sans une quelconque stratégie réelle et définie qui puisse conduire les entreprises, et EDF en particulier, à prendre les décisions volontaires et indispensables au maintien d'une compétitivité et d'un dynamisme vertueux. C'est ainsi qu'EDF, dans l'attente et à défaut d'une stratégie claire et lisible de l'Etat, a

malheureusement négligé l'entretien des centrales entraînant l'insuffisance de production et l'arrêts de production de partie d'entre elles. L'arrêt de Fessenheim, décision purement politique d'un Président et bêtement confirmée ensuite par le suivant, en a été le point culminant et désastreux pour notre Pays.

L'énergie nucléaire avait apporté à la France, pendant un demi-siècle, une avance remarquable sur la production pilotable d'une électricité décarbonée, stable et fiable, enviée de toute l'Europe et même de la planète entière (et jalouée aussi). Pendant des décennies nous avons exporté quelques 10 % de notre production, à l'avantage de notre balance des paiements. Cette électricité, a encore aujourd'hui le coût de production le plus bas de toute l'Europe (mais pas pour les citoyens français. Voir ci-avant).

Il y avait alors nul besoin de panneaux solaires et encore moins d'éoliennes ; il aurait suffi d'entretenir nos centrales, de les améliorer à mesure des progrès techniques en recherche de toujours plus de sécurités. Sans les décisions irrationnelles et hasardeuses de nos dirigeants, nous serions capables d'être autonomes en énergie électrique et même de venir au secours (pour partie au moins) de nos voisins. Nous serions indépendants du gaz, ou presque.

Quelle dégringolade dans notre indépendance et autonomie énergétiques. Nous aurons même probablement besoin d'aide !

**3- Le parc éolien « DES RIEUX » s'inscrit parfaitement** dans cette dérive qui voudrait que l'on poursuive cette course en avant des énergies renouvelables sachant que, pour ce qui concerne l'éolien, seul le vent est renouvelable mais de puissance durablement décroissante selon le dernier rapport du GIEC. Ce qui interpelle au vu des sommes englouties dans cette filière. Le gaz consommé lors des vents faibles n'est évidemment pas renouvelable. Le fait d'affirmer que les pales sont recyclables en source énergétique dans les cimenteries est faux car il faut apporter plus encore d'énergie pour les faire brûler

### **3-1 L'éolien dans la marne et le Sud-Ouest marnais**

Il suffit d'observer une carte DREAL de la marne et du Sud-Ouest marnais pour constater la concentration de machines dans certaines zones et l'envahissement du pourtour rapproché des terres **d'appellations champagne**. Il faut savoir que ces cartes n'affichent pas les parcs qui sont en étude dans les services de l'Etat mais pas encore autorisées, ni celles en prospect que nos associations débusquent en brisant l'omerta que cette filière défend illégalement.

Le département de la marne compte aujourd'hui une concentration d'éoliennes supérieure à 6 fois la moyenne nationale, concentration dont s'est inquiété le Président départemental lui-même en expliquant : Nous avons fait notre part, nous sommes saturés.

Le Sud-Ouest Marnais quant à lui supporte une concentration de 11 fois la moyenne nationale.

A contrario il n'y a que quelques rares éoliennes en Alsace, département de notre Président du Grand-Est. Une telle répartition des contraintes et retombées négatives est absolument anormale et injustifiée dans un pays comme la France qui inscrit EGALITE sur tous les frontons des bâtiments publics. Il convient de veiller à une répartition mieux équilibrée des éoliennes entre tous les départements. Oui, nous en avons largement notre part.

Le secteur de Vauchamps et Boissy Le Repos se situent dans une zone moyennement sensible (II .2.3), avec une vitesse de vent de 5 à 5,5 m/s.

C'est une zone avec **contraintes paysagères** II.2.3 dito.

On perçoit déjà nombre de machines depuis le site du projet étudié.

### **3-2 L'implantation des éoliennes du parc des RIEUX.**

**3-2-1- D'un simple coup d'œil** sur les plans il apparaît que l'implantation des éoliennes ne respecte pas la réglementation. Pourquoi enfreindre volontairement les règles édictées de longue date dans ce domaine : Distance à respecter par rapport aux routes, avec les risques de projection de glace ; Distances par rapport aux lisières des bois et bosquets (de 200 m en bout de pale), en se permettant de contester une telle distance, avec les conséquences désastreuses et irréparables sur les oiseaux de toutes sortes et les chiroptères. Une des éoliennes est en net surplomb de la vallée du Petit Morin.

Quant à la présence de ce projet, qui ferait partie des 15 autres à venir, les éoliennes nettement visibles depuis le site retenu ne poseraient pas de problème puisque les existantes participent déjà à la structuration de l'horizon ? Argument éhonté puisqu'il devrait y avoir 28 éoliennes dans un rayon d'à peine 6 km. C'est ahurissant dans un environnement magnifique et parsemé de villages distants de 5 km en moyenne. Ce serait le parfait exemple d'un mitage dévastateur.

**3-2-2- Sans oublier que VALECO**, par un tel projet, se permettrait de dégrader un paysage magnifique et de piétiner sans hésiter la reconnaissance universelle, par l'UNESCO, des vignobles de la Champagne. C'est totalement délirant.

**3-2-3- Pour comble**, les photomontages joints au dossier par VALECO ne font apparaître en aucun cas la présence des vignes et les co-visibilités avec les éoliennes. Ce promoteur se permet d'implanter ses machines dans la zone d'exclusion définie par la charte UNESCO et d'en remettre en cause les prescriptions ! Quel aplomb.

**3-2-4- Les adeptes de** promenades auront-ils grand plaisir à arpenter le chemin de grande randonnée dans un environnement entaché de ces machines ? Une structuration de l'environnement dites-vous ? Ce serait un vrai coup dur pour le tourisme et l'activité économique locale.

**3-2-5- Nous remarquons** un grand silence sur les nombreux édifices historiques classés ou inscrits dans notre région.

Je m'étais senti fortement vexé quand, il y a 2 décennies environ j'avais entendu que la France n'aurait plus qu'une industrie ; celle du tourisme. Il est évident que l'invasion actuelle, qui doit être doublée en puissance (des machines encore plus hautes) fera fuir les touristes. Ils évitent déjà les gîtes proches d'éoliennes.

**3-2-6- D'autant plus** qu'à quelques km de cet écrin champenois, des zones « Natura 2000 », zones spéciales de conservation sont à considérer, dont 2 à moins de 5 km du site choisi par VALECO.

**3-2-7- Ces particularités**, zones humides et espaces de repos pour la faune volante, expliquent à raison la présence des couloirs de migration que VALECO voudrait se permettre de perturber, sans sourciller, par « l'effet barrière » de son parc éolien disposé perpendiculaire, rien que ça, à la direction de transit des oiseaux !

**3-2-8- L'implantation des machines** ne répond pas aux prescriptions du « SRADDET » de janvier 2020 qui stipule « un développement éolien dans le respect de la qualité paysagère » et présente une « respiration visuelle » totalement insuffisante.

**3-2-8- Le dossier d'enquête publique** présenté par VALECO ne donne aucun bilan énergétique précis des Gaz à Effet de Serre de son projet, avec notamment l'incidence de centrale à gaz qui viendrait en secours de ses machines. Car l'argument d'une « compensation » entre régions est déjà douteuse sur la France. Elle l'est encore plus sur l'Europe dont le régime des vents est assez globalement uniforme. Il y aura donc bien recours à des énergies telles que le gaz en France pour pallier les insuffisances de production éoliennes lors des manques de vent. Et le recours à des centrales à charbon, pire encore au lignite, en Allemagne.

L'éolien ne pourrait donc être seul chargé de produire l'électricité que lorsque l'on sera capable de la stocker. Mais à l'échelle des besoins. Dans combien de décennies ? Pour longtemps encore, les simulations de l'ADEME (émanation de l'Etat) dans ce domaine ne sont que pure imagination et donc inutile pour longtemps encore !!

**3-2-9- Le dossier ne précise pas** non plus la quantité d'électricité que devra produire chaque éolienne pour compenser les GES produits tout au long de la vie de la machine, depuis et compris l'extraction de tous minerais nécessaires à sa fabrication, son transport, les infrastructures qui la reçoivent et permettent sa mise en place son installation, son exploitation, jusque et compris la phase complète de démantèlement.

Cette étude manque dans le dossier, d'autant que les promoteurs expriment trop souvent le gain de production de GES de leurs machines par rapport aux centrales à charbon (ce qui peut être intéressant en Allemagne) mais ; qui devrait être calculée par rapport à l'énergie nucléaire pour être plus explicite pour le cas de la France.

## **4- Autres questions diverses mais tout aussi importantes**

### **4-1- Concernant VALECO :**

Nous déplorons le mensonge de Sté VALECO, se disant française. C'est faux. Cela fait partie des mensonges pour manipulation des citoyens, plus attirés vers les entités françaises. Honteux. !!

La société LES RIEUX, et une filiale d'écran de VALECO. Elle dispose d'un capital social de 500 € et ne présente aucune résistance financière face à un problème qui surviendrait, notamment dans les années à venir avec le vieillissement du parc, ou à l'approche d'un démantèlement. Et l'Etat laisse faire, cela aussi est une honte !!

### **4-2- Concernant les machines :**

Leurs caractéristiques ne sont pas précisément ni techniquement déterminées. Quid lors de la détermination précises des machines. Le dossier sera-t-il encore recevable ?

La hauteur sous les pales qui devra être portée à 30 mètres pour respecter le vol des chiroptères. Ce stratagème a déjà été utilisé par d'autres promoteurs pour imposer une hauteur totale supérieure (155 m dans le cas des RIEUX) sous prétexte de se mettre en conformité. Une entourloupe un Peu grosse avec un impact des éoliennes est plus fort dans le paysage.

### **4-3- Raccordement au réseau RTE**

L'information circule selon laquelle il n'y aurait pas de possibilité de raccordement électrique à moins de 30 km VALECO aurait donc engagée toute cette étude sans s'assurer de cet important point technique. Difficile à comprendre....

### **4-4- Production d'énergie électrique.**

Le chiffre de production électrique porté au dossier de VALECO est trop élevé.

En effet, le facteur de charge s'est révélé en diminution ces dernières années. Selon le dernier rapport du GIEC, cette diminution devrait se poursuivre sous les effets du dérèglement climatique. Le facteur de charge a été généralement retenu de 25 % dans les calculs ; il faut raisonnablement retenir 23 % maxi aujourd'hui.

Puissance installée : selon le promoteur : 14,4 MW

Quantité d'électricité théoriquement produite :  $14,4 \times 24 \times 365 \times 0,23 = 29.000$  MWh

6,6 MWh par année est certifié par le SRADDET comme consommation annuelle moyenne par foyer en grand-Est. Soit :  $29.000 / 6,6 = \underline{\underline{4.400}}$  foyers.

**Ce sont donc 400 foyers alimentés en moins (- 10 %) et non pas 4.800 comme indiqué par VALECO.**

## **5- CONCLUSION**

Ce dossier montre combien les promoteurs n'hésitent pas à chercher, par tous moyens, à implanter leurs machines en ne respectant pas les réglementations reflètes de décennies d'études, de beaucoup de soin, d'analyses, de réflexions qui ont conduit à préserver ce que nous pouvons admirer aujourd'hui de la France : Ses paysages remarquables et variés, si particuliers souvent et protégeant une faune multiple ; Ses monuments classés ou inscrits, assortis de tout un patrimoine végétal ou construit, reflètes authentiques de l'évolution de notre pays au cours des siècles sous la main de l'homme; Toutes richesses que l'on se doit de garder précieusement et d'entretenir avec soin. Tous éléments de notre environnement au sens large, qui fait notre joie et celle de nos nombreux touristes et visiteurs.

A la lecture, ce dossier n'évoque très peu les humains qui souffriront de la proximité des éoliennes, quelque peu de la faune que ces machines vont décimer, encore moins de la dégradation de notre environnement. Car les propos apportés n'ont qu'un seul but : Mettre en place ces machines pour un résultat financier assuré de façon certaine compte tenu de contrats assortis de compensations de toutes sortes dont ne bénéficient nullement les entreprises des autres secteurs d'activités.

Aussi,

a)--le constat fait du non-respect manifeste et assurément volontaire, par VALECO, des recommandations et réglementations évoquées plus haut et si précisément pointés et détaillés par la MRAe et la LPO d'une part,

b)--compte tenu de la dégradation indéniable que cet environnement magnifique subirait et les nuisances dont les habitants du secteur souffriraient d'autre part,

c)-- très choqué de la piètre estime que VALECO réserve aux valeurs exceptionnelles des secteurs champenois reconnus par l'UNESCO, se permettant même de contester la valeur de la charte UNESCO,

J'émet, au nom de tous les membres de l'association ADENOS, (\*) un avis totalement défavorable à la réalisation de ce parc éolien dit Des RIEUX.

Monsieur le commissaire Enquêteur, je vous remercie de votre attention.

Soyez assuré de nos sentiments respectueux.

Le président d' ADENOS

(Association de Défense de l'Environnement du Nord-Ouest Sézannais)

Marc SCHNELL